

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Pauline BAUMGARTNER, chargée de mission au sein de l'agence de Papeete, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, pour les opérations de financement pour compte propre ou pour compte de tiers et pour toute autre activité relevant du ressort de l'Agence de Papeete, les actes suivants :

- tous actes relatifs au fonctionnement des comptes bancaires ouverts au nom de l'AFD localement.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 22 août 2016  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**

Rémy RIOUX